# BCBE fonds stratégique à caractère durable 40

31 octobre 2024

La BCBE combine un processus d'exclusion et une approche « best in class » afin de contrôler si des entreprises, des débiteurs et des institutions peuvent être intégrés dans son univers de placement à caractère durable.

Seules les valeurs de cet univers de placement qui remplissent à la fois les critères sociaux et écologiques de la BCBE ainsi que ses critères financiers très stricts sont intégrés au portefeuille.

## Approches appliquées en matière de développement durable

### Filtre de durabilité

- Violations graves des droits humains et des droits du travail
- Comportement controversé à l'égard de l'environnement
- Actes de corruption graves
- Armes prohibées: distributeurs et fabricants des bombes à sous-munitions, armes nucléaires, armes chimiques et biologiques ainsi que mines antipersonnel et terrestres
- Combustibles fossiles: extraction et production de combustibles fossiles (à partir d'une part de chiffre d'affaires de 0.1%) et production d'énergie électrique à partir de pétrole et de charbon (à partir d'une part de chiffre d'affaires de 5%)
- Énergie nucléaire: Production d'énergie nucléaire, acquisition d'uranium et construction de composants principaux de centrales nucléaires (à partir d'une part de chiffre d'affaires de 5%)
- Armement et armes à feu civiles
- Fabricants de produits du tabac
- Recherche sur l'embryon
- Expérimentation animale non prescrite par la loi
- Fabricants de pesticides particulièrement dangereux
- Génie génétique vert et rouge
- Pornographie (à partir d'une part de chiffre d'affaires de 5%)
- Jeux de hasard (à partir d'une part de chiffre d'affaires de 5%)
- Alcool (à partir d'une part de chiffre d'affaires de 5%)

### Approche « best in class »

Cette approche permet de sélectionner à travers le monde, à l'aide de critères très stricts, les entreprises qui affichent des performances supérieures à la moyenne (« Prime ») sur les plans social, environnemental et de gouvernance. À cet égard, il est tenu compte du fait que l'impact social et environnemental peut varier fortement d'une branche à l'autre. C'est pourquoi les entreprises actives dans des branches ayant un impact négatif comparativement élevé (p. ex. métaux et mines) doivent satisfaire à des exigences plus strictes pour atteindre le seuil « Prime ».

Seuls les émetteurs affichant une note Prime ou Prime-1 peuvent intégrer l'univers des placements à caractère durable de la BCBE, pour autant qu'ils ne violent aucun critère d'exclusion.

●●●● **Prime:** L'entreprise atteint ou dépasse la note de référence. Elle fait partie des entreprises exemplaires en matière de développement durable.

●●●○ **Prime–1:** L'entreprise n'atteint juste pas la note de référence. Elle doit procéder à de petites améliorations afin de faire partie des meilleures en matière de développement durable.

S'agissant des produits tiers, les critères de développement durable s'appliquent par analogie, certains écarts ne pouvant toutefois être évités.

## Positions dans le BCBE fonds stratégique à caractère durable 40

| ISIN | Émetteur | Pondération |
|---|---|---|
| CH0365976924 | Anteile -Nt- BEKB Obligationenfonds - BEKB Obligationen Nachhaltig CHF | 29.42% |
| CH0365976718 | Anteile -Nt- BEKB Aktienfonds - BEKB Aktien Nachhaltig Global | 26.74% |
| CH0365974846 | Anteile -Nt- BEKB Aktienfonds - BEKB Aktien Nachhaltig Schweiz | 16.58% |

| ISIN | Émetteur | Pondération |
|---|---|---|
| CH0365982096 | Anteile -Nt- BEKB Obligationenfonds - BEKB Obligationen Nachhaltig Global | 11.28% |
| LI0290349492 | Anteile -P CHF- Plenum CAT Bond Defensive Fund | 2.79% |
| LU2166502984 | Akt -FC- Capitalisation Fisch Umbrella Fund SICAV - Convertible Glb Sustainable Fd | 2.17% |
| LU1050624276 | Akt -I-II- Distribution responsAbility SICAV (Lux) SICAV - Micro and SME Finance Debt Fund | 2.10% |
| CH0014420878 | Anteile UBS (CH) Property Fund - Swiss Mixed Sima | 1.51% |
| CH0012913700 | Anteile UBS (CH) Property Fund - Swiss Residential Siat | 1.09% |
| LU1357023230 | Akt -SI (CHF) acc. (H)- Capit Tyrus Capital Investments SICAV - Global Convertible | 1.04% |
| CH0014420829 | Anteile UBS (CH) Property Fund - Swiss Residential 'Anfos' | 0.96% |
| CH0117052545 | Swisscanto (CH) Index Fund V - Real Estate Switzerland indirect - NT CHF | 0.86% |
| CH0014420886 | Anteile UBS (CH) Property Fund - Swiss Commercial Swissreal | 0.81% |
| CH0395718866 | Anteile Schroder ImmoPLUS | 0.73% |
| CH0014420852 | Anteile UBS (CH) Property Fund - Leman Residential Foncipars | 0.58% |
| CH0120791253 | Anteile SF Sustainable Property Fund | 0.24% |

# Mentions légales

**Publicité :** La présente publication est une publicité pour un instrument financier. Elle s'adresse uniquement aux clientes et clients qui disposent de connaissances et d'une expérience suffisante en la matière et dont le domicile ou le siège est situé en Suisse. Les informations, les produits et les prestations contenus dans la présente publication ne sont destinés ni aux personnes qui, compte tenu de leur nationalité, de leur siège, de leur domicile ou pour d'autres motifs, sont soumises à une législation qui interdit à des prestataires étrangers de services financiers d'exercer une activité commerciale dans cette zone géographique, ni aux personnes morales ou physiques soumises à une législation qui leur interdit ou leur restreint l'accès aux informations, produits ou prestations fournies par des prestataires étrangers de services financiers. Les personnes soumises à de telles restrictions locales ne sont autorisées ni à utiliser ni à transmettre ces informations, ces produits ou ces prestations. Le prospectus de vente (contrat de fonds compris) ainsi que la feuille d'information de base sont disponibles gratuitement sur les différents sites de la Banque Cantonale Bernoise SA (ci-après « BCBE ») et sur **www.fundinfo.com.**

**Aucune offre, aucun conseil :** Les informations précitées ont un caractère purement informatif. Elles ne constituent ni une incitation, ni une offre, ni une recommandation d'acheter ou de vendre des produits, de réaliser d'autres types transactions ou de conclure un acte juridique de quelque nature que ce soit. En outre, les informations publiées
ne peuvent être considérées comme un conseil, ni sur le plan juridique, ni sur le plan fiscal, ni sur le plan économique ou autre. Ces informations ont un caractère purement descriptif et ne sauraient se substituer à un conseil personnalisé donné par un spécialiste. L'achat ou la vente d'instruments financiers effectués sur la seule base des informations publiées relève de votre propre responsabilité.

**Conflit d'intérêt :** La BCBE offre, recommande et utilise des instruments financiers aussi bien maison (p. ex. fonds de placement BCBE) que de prestataires tiers. Lorsque les caractéristiques des instruments de la BCBE et de ceux de prestataires tiers sont comparables, la préférence - sélection et recommandation - est donnée aux instruments propres à la BCBE. Cela peut entraîner des conflits d'intérêt. De plus amples informations sur l'utilisation et le volume des instruments financiers de la BCBE ainsi que sur les mesures engagées par la BCBE en lien avec les conflits d'intérêt sont disponibles sur
**https://www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/informations-juridiques.**

**Exclusion de responsabilité :** Les informations proviennent de sources que la BCBE considère comme fiables. Néanmoins, la BCBE ne saurait garantir l'exactitude, la fiabilité, l'exhaustivité ou l'actualité des informations présentées. Celles-ci sont réputées provisoires et non contraignantes. La BCBE n'est tenue ni de supprimer des informations qui ne seraient plus à jour, ni de mentionner explicitement ces dernières comme telles.

Précisions concernant les sources de données: **https://www.bcbe.ch/fr/la-bcbe/informations-juridiques.**